



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc

Etaient excusés : PHILIPPE Francine (pouvoir à JOUANNY Michèle), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard)

Était absent : BERARD Guy

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 9

Délibération n° 2023/57 : Attribution de subventions aux associations

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

1	ADMR Haut Oisans	350,00	
2	Cantorissium chorale	80,00	
3	Coopérative Ecole Maternelle Mizoën	450,00	
4	Polyfemna chorale	80,00	
5	Sapeurs Pompiers Les deux Alpes	100,00	
6	Coutumes et Traditions de l'Oisans	100,00	
7	Secours Populaire	100,00	
8	LOCOMOTIVE (enfants atteints cancer)	50,00	
9	Chant'Oisans chorale	80,00	
10	Les estivales du Freney	70,00	
11	AAPPMA pêche Freney	50,00	
12	Les poilus de l'Oisans	100,00	
TOTAL		1 610,00	

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

11 DEC. 2023

Date de publication :

11 DEC. 2023

